

A partir de données issues du site internet de la direction générale des impôts, l'observatoire U.N.P.I des taxes foncières sur les propriétés bâties à réalisé pour la Haute-Corse une estimation de l'évolution de cette taxe pour la période 2008 à 2013, commune par commune.

S' agissant de la commune de Murato, cette étude laisse apparaître un taux de taxe foncière (communale+intercommunalité) en baisse de 0,20% (15,57% en 2008 contre 12,65% en 2013; sachant que la baisse communale est de 18,75%)

Une évolution maîtrisée dont il convient de se féliciter, sachant que la plupart des communes du département enregistrent des augmentations allant de 10% à 40%.

Pour ce qui concerne la taxe d'habitation, la baisse de la commune pour la période 2011-2013 est de 32,08%-(27,68% en 2011 contre 18,80% en 2013).